

Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Herausgeber: Fédération des architectes suisses

Band: 3 (1914)

Heft: 2

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SUISSE.

Davos. Crématoire. Les travaux de transformation de la chapelle funéraire en crématoire sont achevés. Les essais ont été très satisfaisants, toutes les installations fonctionnant d'une façon parfaite.

La transformation a coûté environ 100 000 fr.

Genève. La nouvelle gare. M. Charbonnet, conseiller d'Etat, a eu une entrevue avec les membres de la Direction des C. F. F. au sujet du transfert de la gare principale à Beaulieu. Le projet, exigeant la somme de 60 millions, a été sérieusement discuté.

Genève. La Bourse. La société immobilière de la bourse de Genève, fondée en 1910, a tenu dernièrement son assemblée générale. Elle a voté l'acquisition de l'ancien hôtel de la Caisse d'épargne dans le but de le transformer pour y loger la nouvelle Bourse de Genève. L'inauguration est prévue pour l'année 1915.

Köniz. Ecole secondaire. La commune de Köniz se propose de construire un bâtiment scolaire. Un contrat de vente a déjà été passé avec l'Etat de Berne pour l'acquisition d'un terrain à la Schlossmatte.

Langenthal. Etablissement d'une « crèche ». Il s'est formé dans cette localité un comité d'initiative, qui invite la population à adhérer à la nouvelle « Société de la Crèche de Langenthal ». On réorganiserait l'école enfantine, qui subsiste depuis longtemps et l'on joindrait la crèche à cette institution. Le bâtiment et son ameublement sont devisés à 50 000 francs environ.

Lausanne. Hôtel de l'Evêché. Le Conseil communal de Lausanne demande au Conseil d'Etat un crédit de 60 000 fr. destiné aux travaux de restauration à exécuter dans l'ancien hôtel de l'Evêché, où seront installées les collections du musée du Vieux-Lausanne.

La Confédération alloue à ces travaux un subside de 10 500 fr.

Lucerne. L'Hôtel « Bossard ». En dépit de toutes les protestations il est question de démolir ce remarquable édifice, qui compte parmi les monuments historiques du vieux Lucerne.

Les pressants appels adressés au Conseil municipal l'ont été en vain, ce qui s'explique par l'état précaire des finances communales, qui ne permet pas de consacrer la somme voulue à l'acquisition et à la conservation de ce beau monument.

Siebnen. Projet pour la construction d'une église. Cette église s'élèverait vis-à-vis de la maison d'école. La société qui s'était constituée pour la construction de l'église vient d'approuver un acte de cession par lequel elle abandonne à l'évêché de Coire le fonds d'environ 100 000 francs qu'elle avait réunis, ainsi que le terrain.

St-Gall. Hôtel de ville. La commission nommée par le Conseil communal pour examiner le projet du nouvel Hôtel de ville a terminé son rapport.

Elle propose de renoncer pour le moment à un concours, mais de remettre par contre l'examen du projet présenté par la Direction des travaux à une commission d'experts qui aurait à se prononcer sur son acceptation, ainsi que sur la question d'ouvrir éventuellement un concours restreint.

Le Conseil communal a appelé comme experts les professeurs L. Hofmann de Berlin, Besselmeyer de Dresde et Brinckmann de Karlsruhe, qui auront en même temps à donner leur avis pour une transformation touchant de près un quartier pittoresque de St-Gall, l'agrandissement du « Brühltor »!

Winterthur. Maison paroissiale. La maison paroissiale, lieu de réunion des membres de la paroisse protestante de cette ville, a été inaugurée dernièrement. Cet édifice a été construit d'après les plans et sous la direction de l'agence Bridler et Völki à Winterthur.

Zurich. Pont de l'Urania. Les travaux pour ce nouveau pont ont été poussés de façon à pouvoir l'ouvrir à la circulation pour fin novembre de l'année dernière. L'inauguration officielle est remise à une date ultérieure; elle se fera probablement lorsque tous les travaux seront complètement achevés.

Zurich. Société pour la protection des monuments historiques. Dans sa dernière séance le comité s'est principalement occupé des demandes de subsides fédéraux concernant les objets suivants: Les vieilles églises des Brenets, de Merlach, de Cadro, de Romainmôtier et de Göschenen, les peintures murales de la crypte de la cathédrale de Bâle, la façade du « Ritter » à Schaffhouse. La société alloue des subsides, pris sur ses ressources financières, à la restauration de la chapelle du cimetière de Schinznach et à la reféction des peintures murales du « château » de Goumois (Jura bernois).

CONCOURS.

Interlaken. Plan d'extension. Parmi les projets livrés en temps voulu le jury a opéré le classement suivant:

- 1^{er} Prix (2200 fr.) Meier et Arter, architectes, à Zurich.
- 2^e » (1600 ») Fritz von Niederhäusern, H. Rahm et André Strässle, architectes à Olten.
- 3^e » (1400 ») J. et A. Ruegg, architectes, à Zurich et Allenspach, architecte à Gossau.
- 4^e » (800 ») Niggli et Rufer, architectes, à Interlaken.

Schaffhouse. Nouveau Collège. Il est question de retirer au projet Baeschlin et Fierz le premier prix qui lui avait été attribué, parce que, contrairement aux prescriptions du programme, un architecte n'étant pas originaire de Schaffhouse y a collaboré.

La commission propose de le remplacer par le projet de M. Bachmann, classé primitivement en second rang.

Le quatrième prix reviendrait à M. Vogelsang, dont le projet n'avait pas été primé.

Soleure. Hôtel municipal. La commune municipale de Soleure ouvre un concours entre les architectes suisses et domiciliés en Suisse, en vue d'obtenir des plans pour un nouvel hôtel municipal.

Le jury, composé de MM. Bargetzi, ingénieur à Soleure, F. Fischer, architecte de la ville de Zurich, H. Jecker, maire de Soleure, E. Joos, architecte à Berne, Eugène Jost, architecte à Lausanne, Max Müller, architecte de la ville de St-Gall et A. Reber, ingénieur de la ville de Soleure, dispose d'une somme de fr. 5000 pour récompenser les meilleurs projets ayant choisi le terrain près de l'ancienne mairie et fr. 8000 pour ceux qui prévoient l'édifice sur le terrain à côté du Baseltor.

Le dernier délai pour les envois est fixé au 1^{er} avril 1914.